

PÔLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

SALON DES ÉTALONS DE SPORT



DOSSIER D'INSCRIPTION
ÉTALON PONEY DE SPORT

DU 23 AU 25
FÉVRIER 2024

© MARIE SAPIN

© CRÉATION GRAP



WWW.POLEHIPPIQUESTLO.FR



Photo : Pixel Events

Le Département de la Manche soutient la filière équine

La Manche est reconnue comme une terre d'élevage, de compétition et d'équitation de haut niveau.

Le cheval est un symbole d'excellence du département, il est aussi un vecteur fort de développement du territoire.

manche.fr



LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

NOTE D'INFORMATION SALON DES ETALONS 2024

PRÉVENTION SANITAIRE

PRÉVENTION ARTERITE VIRALE EQUINE

En renforcement de la prévention de la santé des chevaux, tous les mâles doivent présenter un test négatif d'analyse sérologique à l'AVE ou de contrôle virologique sur sperme, réalisé au plus tôt le 1er décembre 2023. Les étalons pourront également présenter à leur arrivée un test PCR négatif de moins de 7 jours.

Un contrôle systématique se fera à l'arrivée de la manifestation. Les organisateurs contrôleront les tests avant l'entrée des étalons dans l'enceinte du salon - avec exclusion de tout étalon pour lequel un résultat négatif ne peut être présenté. Le détenteur sera soumis à l'obligation de déclarer sans délai tout signe d'infection au responsable du site afin de procéder à une mise en isolement / sous observation de cas suspects.

VACCINATION CONTRE LA RHINOPNEUMONIE OBLIGATOIRE (PROTOCOLE SHF)

Le schéma de vaccination contre la rhinopneumonie doit être effectué en respectant le protocole suivant :

- une primovaccination : consistant en deux injections effectuées dans un intervalle de temps minimum de 21 jours et maximum 60 jours
- le rappel : une injection effectuée dans un délai minimum de 4 mois et maximum 6 mois après la deuxième injection de la primo vaccination
- des injections de rappel effectuées dans un délai de six mois de préférence et en tout état de cause ne pouvant excéder douze mois.

Pour participer au Salon des Étalons de Sport 2024, l'équidé devra avoir reçu à minima les deux injections de primovaccination contre la rhinopneumonie. La dernière injection devra avoir été faite au minimum 7 jours avant

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les étalons présentés doivent impérativement répondre à l'un des critères ci-dessous au 14 janvier 2024. La liste sera validée par l'Organisation Normandie Poney. Le nombre maximum autorisé est de 10 inscrits pour les étalons jeune génétique le vendredi et de 20 inscrits pour les étalons confirmés qui seront répartis sur le samedi et le dimanche.

Critères de sélection :

- être performer ou reconnu sur descendance
- avoir été approuvé à 2 ou 3 ans par le programme jeune génétique
- avoir participé à des cycles classiques 4, 5 ou 6 ans en 2023
- être détenteur d'un IPO d'au moins 130 ou bien d'un ISO d'au moins 120
- et/ou avoir engendré au moins 5 produits eux-mêmes indicés à au moins 120 IPO ou 110 ISO.

PROTECTION ET PRÉSENTATION

Le port de la bombe est obligatoire pour toute personne présentant un étalon dans l'enceinte du salon des étalons (présentation montée ET en main). Ce point sera particulièrement vérifié cette année à l'entrée de piste. Les étalons de 4 à 7 ans sont tenus de respecter les conditions d'harnachement indiqué dans le règlement général de la SHF et les étalons de 8 ans et +, celui de la FEI. Tous les étalons doivent impérativement être munis d'un numéro de tétière.

COMMUNICATION

Cette année, un programme des horaires de passage des étalons sera distribué au public gratuitement. Distribution : au moment de l'évènement (23 au 25 février 2024) + disponible en ligne sur le site internet www.polehippiquestlo.fr

Transmettre par mail à Johanna LAFFAITEUR à johanna.laffaiteur@polehippiquestlo.fr en même temps que l'inscription : [une vidéo de l'étalon](#) pour le passage sur l'écran géant lors de la présentation ainsi qu'[une photo de l'étalon et votre logo](#).

PROGRAMME PRÉVISIONNEL SALON DES ETALONS 2024



VENDREDI 23 FEVRIER

16h

Ouverture du salon

16h - 17h45

Warm up poneys (16h-16h30)
et chevaux (16h45 - 17h45)

18h

Présentation «jeune génétique»
pony et chevaux
Présentation des meilleurs 3 ans

19h30

Défilé des étalons présentés
le samedi

20h30

Soirée Masters l'Éperon
4, 5 et 6 ans

SAMEDI 24 FEVRIER

8h30 - 9h45

Warm up poneys (8h30 - 9h) et
chevaux (9h - 9h45)

10h00

Présentation étalons chevaux

12h30

Présentation étalons poneys

13h30

Défilé des étalons présentés
le dimanche

14h - 19h30

Présentations étalons chevaux

20h30

Épreuve «Le Grand Match»
by Reverdy

DIMANCHE 25 FEVRIER

8h30 - 9h30

Petit déjeuner offert aux éleveurs

9h - 9h30

Warm up

9h30

Présentation étalons chevaux

10h30

Présentation étalons poneys

11h30 - 15h30

Présentation étalons chevaux

15h30 - 16h30

Présentation des Grands Sire

16h45

Cocktail de clôture

*Les horaires sont à titre indicatif. Ils sont susceptibles de varier en fonction du nombre d'engagés.

Dossier de candidature à compléter et à retourner impérativement par courrier **avant le 14 janvier 2024** à :

Pôle Hippique de Saint-Lô
Avenue du Maréchal Juin - CS 21509
50009 Saint-Lô cedex

Ou par mail à Johanna LAFFAITEUR :

johanna.laffaiteur@polehippiquestlo.fr

Seuls les **dossiers de candidature complets et signés** seront pris en compte. **Les adhérents normands au 1er décembre 2023 de l'association Organisation Normandie Pony bénéficieront d'une remise de 100,00€ sur une inscription au salon des étalons.** La remise est valable par adhérent et non par étalon inscrit (remboursée par l'ONP à l'issue du salon).

INFORMATIONS

Raison sociale :

Nom du responsable :

Activité :

N° identifiant TVA :

N° Siret :

Code NAF :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Site internet :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Étalon n°1

Nom étalon :

Race :

Taille :

Robe :

Année naissance :

Père :

Père de mère :

Nom du cavalier qui présente l'étalon :

Présentation individuelle : en main (4min)
(un seul choix possible) monté sur le plat (4min)
saut d'obstacles (5min)Jour souhaité de présentation : samedi
dimancheParticipation au défilé : oui non
(défilé le vendredi pour une présentation le samedi et défilé le samedi
pour une présentation le dimanche)Boxe : paille
copeaux⁽¹⁾ — sur place - Nombre de ballots
ou ____ personnel**TARIF : 250,00€ HT****Étalon n°2**

Nom étalon :

Race :

Taille :

Robe :

Année naissance :

Père :

Père de mère :

Nom du cavalier qui présente l'étalon :

Présentation individuelle : en main (4min)
(un seul choix possible) monté sur le plat (4min)
saut d'obstacles (5min)Jour souhaité de présentation : samedi
dimancheParticipation au défilé : oui non
(défilé le vendredi pour une présentation le samedi et défilé le samedi
pour une présentation le dimanche)Boxe : paille
copeaux⁽¹⁾ — sur place - Nombre de ballots
ou ____ personnel**TARIF : 250,00€ HT**

(1) Les boxes sur copeaux sont livrés nus, vous pouvez amener vos propres ballots ou vous avez la possibilité d'en acheter sur place au tarif de 15,00€ TTC / ballot. Réservation au préalable par mail : johanna.laffaiteur@polehippiquestlo.fr

INSCRIPTION DES ÉTALONS CANDIDATS

Étalon n°3

Nom étalon :

Race :

Taille :

Robe :

Année naissance :

Père :

Père de mère :

Nom du cavalier qui présente l'étalon :

Présentation individuelle : en main (4min)
(un seul choix possible) monté sur le plat (4min)
saut d'obstacles (5min)

Jour souhaité de présentation : samedi
dimanche

Participation au défilé : oui non
(défilé le vendredi pour une présentation le samedi et défilé le samedi
pour une présentation le dimanche)

Boxe : paille
copeaux⁽¹⁾ — sur place - Nombre de ballots
ou ____ personnel

TARIF : 250,00€ HT

Étalon n°4

Nom étalon :

Race :

Taille :

Robe :

Année naissance :

Père :

Père de mère :

Nom du cavalier qui présente l'étalon :

Présentation individuelle : en main (4min)
(un seul choix possible) monté sur le plat (4min)
saut d'obstacles (5min)

Jour souhaité de présentation : samedi
dimanche

Participation au défilé : oui non
(défilé le vendredi pour une présentation le samedi et défilé le samedi
pour une présentation le dimanche)

Boxe : paille
copeaux⁽¹⁾ — sur place - Nombre de ballots
ou ____ personnel

TARIF : 250,00€ HT

(1) Les boxes sur copeaux sont livrés nus, vous pouvez amener vos propres ballots ou vous avez la possibilité d'en acheter sur place au tarif de 15,00€ TTC / ballot. Réservation au préalable par mail : johanna.laffaiteur@polehippiquequestlo.fr

INSCRIPTION DES ÉTALONS CANDIDATS

Étalon n°5

Nom étalon :

Race :

Taille :

Robe :

Année naissance :

Père :

Père de mère :

Nom du cavalier qui présente l'étalon :

Présentation individuelle : en main (4min)
(un seul choix possible) monté sur le plat (4min)
saut d'obstacles (5min)

Jour souhaité de présentation : samedi
dimanche

Participation au défilé : oui non
(défilé le vendredi pour une présentation le samedi et défilé le samedi
pour une présentation le dimanche)

Boxe : paille
copeaux⁽¹⁾ — sur place - Nombre de ballots
ou ____ personnel

TARIF : 250,00€ HT

Étalon n°6

Nom étalon :

Race :

Taille :

Robe :

Année naissance :

Père :

Père de mère :

Nom du cavalier qui présente l'étalon :

Présentation individuelle : en main (4min)
(un seul choix possible) monté sur le plat (4min)
saut d'obstacles (5min)

Jour souhaité de présentation : samedi
dimanche

Participation au défilé : oui non
(défilé le vendredi pour une présentation le samedi et défilé le samedi
pour une présentation le dimanche)

Boxe : paille
copeaux⁽¹⁾ — sur place - Nombre de ballots
ou ____ personnel

TARIF : 250,00€ HT

(1) Les boxes sur copeaux sont livrés nus, vous pouvez amener vos propres ballots ou vous avez la possibilité d'en acheter sur place au tarif de 15,00€ TTC / ballot. Réservation au préalable par mail : johanna.laffaiteur@polehippiquestlo.fr

En 2024, le Salon des étalons de sport de Saint-Lô met en place, le samedi soir, une épreuve de jumping pour les étalons inscrits : «LE GRAND MATCH» by REVERDY. Il a pour but de proposer une mise en valeur originale des sires présentés.

L'idée est de faire participer les professionnels à un jumping pour des étalons poneys et chevaux de 7 ans et plus. Une dotation globale de **6000 euros** est attribuée à cette épreuve sans frais d'engagement supplémentaire.

Nom(s) du (des) participant(s) parmi ceux inscrits au salon :

	NOM ETALON	NOM CAVALIER
1		
2		
3		
4		

RÈGLEMENT «LE GRAND MATCH»

ARTICLE I : Déroulement « Le Grand Match »

« Le GRAND MATCH » by REVERDY s'effectue en 2 manches sur un parcours de 6 à 8 obstacles qui se déroulera le samedi 24 février 2024 à partir de 20H30 et d'un barrage pour départager les doubles sans fautes.

Les cotes des obstacles seront évolutives d'une manche à l'autre.

Trois catégories concourant dans trois épreuves différentes sont proposées.

Catégorie	Hauteur maxi 1ère manche	Hauteur maxi 2ème manche
Poneys	1.20m	1.25m
Chevaux de 7 et 8 ans	1.30m	1.35m
Chevaux de 9 ans et plus	1.35m	1.40m

L'ordre de passage des étalons par catégorie sera fait par tirage au sort. Seuls les cavaliers montant 2 ou 3 étalons inscrits auront un ordre de passage ajusté afin de faciliter le déroulement de l'épreuve.

Les 2 manches se déroulent au Barème A au chronomètre, (sans combinaison), avec barrage en cas d'égalité de points entre les étalons afin de départager la 1ère place. L'élimination dans une manche, interdit au couple de repartir à la suivante.

ARTICLE II : Conditions de participation d'un étalon

L'engagement de participation est GRATUIT. Un étalon pourra concourir au « GRAND MATCH » by REVERDY, uniquement s'il est inscrit au Salon des Étalons de sport de Saint-Lô. La participation à l'épreuve est indépendante de la présentation au Salon. La date limite d'inscription au « GRAND MATCH » est le 4 février 2024. Tenue, protections et harnachements selon le règlement général du salon des étalons 2024.

ARTICLE III : Classement du « Grand Match »

Sera déclaré vainqueur du « GRAND MATCH » by REVERDY par catégorie, l'étalon qui aura le moins de points après les deux manches, et en cas de barrage, celui qui sera sans faute et le plus rapide. 5 étalons seront classés au maximum. Le barrage sera composé de 6 obstacles sans combinaison (maximum 5 cm de plus que le tour effectué au 2ème tour).

ARTICLE IV : Règlement et dotations

Pour l'étalonnier :

En inscrivant un étalon cheval au « GRAND MATCH » by REVERDY, l'étalonnier s'engage à remettre une saillie gratuite ou le solde de saillie gratuite de l'étalon cheval engagé lors du « GRAND MATCH » by REVERDY si son étalon fait partie d'un des 3 premiers de chaque catégorie. Les étalonniers qui participent au jeu, recevront la copie de tous les bulletins présents dans leurs urnes respectives, sur lesquelles apparaîtront les coordonnées des éleveurs.

Une dotation de 6000 euros est attribuée à cette épreuve, répartie de la sorte :

Catégorie poneys :

1er Prix : 500€

2ème Prix : 300€

3ème Prix : 200€

Le 3ème prix attribué si au moins 6 partants dans l'épreuve

Catégorie chevaux de 7 et 8 ans :

1er Prix : 1000€

2ème Prix : 600€

3ème Prix : 400€

4ème Prix : 300€

5ème Prix : 200€

Le 5ème prix est attribué si au moins 10 partants dans l'épreuve

Le 4ème prix attribué si au moins 8 partants dans l'épreuve

Catégorie chevaux de 9 ans et plus :

1er Prix : 1000€

2ème Prix : 600€

3ème Prix : 400€

4ème Prix : 300€

5ème Prix : 200€

Le 5ème prix est attribué si au moins 10 partants dans l'épreuve

Le 4ème prix attribué si au moins 8 partants dans l'épreuve

Pour l'éleveur :

Pour participer au jeu, l'éleveur devra choisir un seul étalon par catégorie qu'il estime pouvoir se classer dans les 3 premiers, sont exclus du jeu les étalons poneys.

L'éleveur devra s'inscrire à l'accueil général du Salon des étalons et remplir un ticket qu'il déposera dans l'urne de l'étalon choisi. Le vote sera clos à la fin de la reconnaissance de l'épreuve (ou au plus tard 21h00).

La remise des prix des éleveurs gagnants se fera à l'issue de l'épreuve, et dans cet ordre : l'étalon ayant fini 3ème, puis l'étalon s'étant classé 2ème, en terminant par l'étalon vainqueur du « GRAND MATCH 2024 » by REVERDY. Pour gagner la saillie, les éleveurs devront être présents à la remise des prix. Un même éleveur ne pourra être tiré au sort qu'une seule fois. Les noms des vainqueurs et leurs coordonnées seront communiqués aux étalonniers par l'organisation du « Salon des Étalons Saint-Lô – Normandie ». Les éleveurs pourront alors se rapprocher des étalonniers concernés dès le dimanche 25 février.



ATTENTION : les étalons inscrits pour le Salon 2024 sont tenus d'être présents le samedi ainsi que le dimanche.

Afin de préparer au mieux votre arrivée et de faciliter votre organisation, merci de nous préciser si vous souhaitez être regroupé avec d'autres étalons participants.

Nous prendrons en compte votre demande en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par chacun.

ATTENTION ! Pour des raisons de sécurité, des bracelets vous seront remis à votre arrivée pour pouvoir accéder à l'enceinte gardiennée des boxes la nuit entre 21h et 7h du matin.

Arrivée de votre (vos) étalon(s) à Saint-Lô

vendredi 23 février 2024

samedi 24 février 2024 (avant 9h)

Départ de votre (vos) étalon(s) à Saint-Lô

dimanche 25 février 2024 (après 16h00)

lundi 26 février 2024

Demande de regroupement (préciser étalonnier(s) et/ou étalon(s)) :

5 STAND ÉTALONNIER

Le nombre d'espaces exposants étant limité l'attribution des places se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers complets et de l'ancienneté.

STAND ÉTALONNIER - SUR LA PISTE & COURSIVES

Est considéré étalonnier, toute personne, ou entreprise, vendant des cartes de saillie.

DÉSIGNATION	SUPERFICIE	PRIX UNITAIRE HT	PRIX UNITAIRE TTC	QUANTITÉ	TOTAL
Stand étalonnier dans le Hall - 3 jours sans présentation d'étalon	9m ²	1000,00€	1200,00€		
Stand étalonnier dans le Hall - 3 jours présentant au moins 1 étalon	9m ²	650,00€	780,00€		



6 DES OUTILS DE PROMOTION

Communiquez auprès de nos visiteurs avant l'évènement et bénéficiez d'une visibilité pertinente et adaptée à votre entreprise.

VISIBILITÉ AVANT L'ÉVÈNEMENT



PACK RESEAUX SOCIAUX : 1 publicité (Facebook et Instagram) en amont ou pendant l'évènement (selon votre choix).

(1 photo + 1 logo - Facebook : 400 caractères - Instagram : 200 caractères)



+ 20 700
abonnés



+ 6 300
abonnés

VISIBILITÉ PENDANT L'ÉVÈNEMENT

ANNONCE SPEAKER : La mise en valeur de votre société par **un speaker professionnel** (en français et en anglais) - (2 fois par jour pendant 3 jours)

OBSTACLE SUR LA PISTE : présence de votre obstacle sur la piste pendant l'épreuve du Grand Match uniquement. Obstacle à nous fournir avant le 12 février 2024. Barres de 3m - minimum 5 barres et 2 chandeliers - qualité «Prestige» exigée

ÉCRAN GÉANT : présence de votre logo ou vidéo sur l'écran géant installé lors du Salon des Étalons (logo : 4 fois par jour pendant 3 jours - vidéo 60s max - 3 fois par jour pendant 3 jours)

ENCART PUBLICITAIRE : présence de votre publicité au sein du programme du Salon des Étalons de Sport (distribué gratuitement pendant l'évènement et consultable en ligne) - format 100x85mm

Nous proposons des plans de communications adaptés à vos besoins et votre structure. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

CHOIX DE VOTRE COMMUNICATION

Pour préparer au mieux la promotion de votre entreprise, merci de nous contacter rapidement en vue de préparer les supports de communication choisis.

TARIFS COMMUNICATION SALON DES ETALONS

DÉSIGNATION	PRIX HT	QUANTITÉ	TOTAL HT	TVA (20%)	TOTAL
Pack réseaux sociaux	350,00€				
Annonce speaker	350,00€				
Obstacle sur la piste	800,00€				
Logo écran géant	250,00€				
Vidéo écran géant	450,00€				
Encart publicitaire programme	250,00€				

Seuls les dossiers complets seront pris en compte

- Tout dossier incomplet, erroné ou illisible ne pourra être pris en considération

RÈGLEMENT :

- Vous recevrez l'ensemble des documents nécessaires à votre participation 10 jours avant l'évènement
 - Une facture acquittée vous sera envoyée après l'évènement
-
- La signature du présent dossier d'inscription vaut pour acceptation des conditions générales de participation du Salon des Étalons exposées ci-après.

MERCI DE NE PAS ENVOYER DE CHÉQUE OU FAIRE DE VIREMENT AVANT L'ÉVÈNEMENT ! LE RÈGLEMENT SE FERA APRÈS LE SALON.

DÉNOMINATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT	TOTAL TTC (20% TVA)
Étalon inscrit		250,00€		
Stand étalonnier (9m ²) sans présentation d'étalon		1000,00€		
Stand étalonnier (9m ²) avec présentation d'étalon		650,00€		
Pack réseaux sociaux		350,00€		
Annonce speaker		350,00€		
Obstacle sur la piste		800,00€		
Diffusion logo sur écran		250,00€		
Diffusion vidéo sur écran		450,00€		
Encart publicitaire programme		250,00€		
TOTAL				

La signature du présent document vaut engagement de l'ensemble des prestations sélectionnées.

Je soussigné(e) _____, agissant en qualité de _____, certifie l'exactitude des renseignements fournis, reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de participation au Salon des Étalons 2024 de Saint-Lô énoncées ci-dessous et déclare en accepter l'intégralité sans réserve.

A :

Date :

Signature et cachet de la société OBLIGATOIRES
Avec la mention « Lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES

Article 1 - PRÉSENTATION

Le Pôle Hippique de Saint-Lô, ci-après désigné «Comité Organisateur», est organisateur de l'événement «Salon des étalons de sport».

Article 2 - DATES ET LIEUX

La manifestation se déroulera : du 23 au 25 février 2024 au Pôle Hippique de Saint-Lô.

Article 3 - ADMISSION DES EXPOSANTS

Seules les demandes de réservations dûment remplies seront prises en compte en considération. Les demandes d'admission devront impérativement parvenir au Pôle Hippique de Saint-Lô avant le 14 janvier 2024 faute de quoi elles ne seront pas prises en compte par le Comité Organisateur. Le Comité Organisateur statue sur les refus ou les admissions, sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'exposant refusé ne pourra ni se prévaloir du fait qu'il a été admis aux éditions précédentes, ni réclamer une indemnité. Dans ce cas, seules les sommes versées seront remboursées. Les exposants qui vendent des services ou des marchandises au public doivent impérativement être inscrits au registre du commerce ou à la chambre des métiers. Il ne sera concédé qu'un nombre limité d'emplacement par marque. La répartition des emplacements sera établie par le Comité Organisateur en tenant compte, dans la mesure du possible, des demandes des exposants.

Le Comité Organisateur pourra à tout moment, s'il le juge nécessaire, notamment en raison de l'affluence des demandes d'exposition, modifier l'importance ou la situation des stands. Si la modification porte sur la surface concédée, il y aura lieu seulement à une réduction proportionnelle au prix de la concession. Il est formellement interdit aux exposants de céder ou sous-louer, contre rémunération ou gratuitement, tout ou partie de l'emplacement attribué sans autorisation de l'organisateur.

L'organisateur établit le plan des stands et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la disposition du stand qu'il se propose d'installer ainsi que, si nécessaire, de la date d'enregistrement de la demande de participation et de l'ancienneté de l'exposant.

Article 4 : RESTAURATION

La commercialisation de denrées alimentaires et de boissons est strictement interdite. Elle fait partie d'un contrat particulier. Les exposants s'engagent à mettre en place et respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'événement ou imposées par l'organisateur.

Article 5 : INSTALLATION ET DÉMONTAGE DES STANDS

L'installation des exposants devra se faire aux dates et horaires indiqués. En dehors de ces créneaux, il est impératif de contacter le Pôle Hippique de Saint-Lô afin de fixer une date et un horaire.

L'installation du stand est réalisée sous l'entière responsabilité de l'exposant en tenant compte du règlement de l'exposition. Il est expressément convenu que l'organisateur ne réceptionnera aucun colis pour le compte d'un des exposants.

Article 6 : TENUE DES STANDS

Les stands doivent rester ouverts pendant toute la durée de la manifestation. Les produits exposés font l'objet d'une description détaillée sur le bon de commande. Chaque exposant doit se conformer à l'objet de sa société.

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur relative à l'affichage et l'étiquetage des prix.

La tenue des stands doit demeurer impeccable tout au long de la manifestation, le nettoyage de chaque stand, s'il est à la charge de l'exposant, devant être fait chaque jour et être achevé pour l'ouverture de la Manifestation au public.

Article 7 : PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Les stands sont livrés par l'organisation avec structure et électricité 1-2 kw pour toutes les entreprises. Les exposants ne sont pas autorisés, sauf accord préalable pris avec le Comité Organisateur, à exposer en dehors des limites définies par le contrat. Les tonnelles et parasols sont formellement interdits. Les aménagements dont la hauteur est supérieure à 2,50m à partir du sol sont interdits.

L'Exposant est responsable du stand qui lui est attribué. Sauf mention contraire, le stand et les équipements mis à la disposition de l'Exposant sont réputés en bon état et devront être restitués à l'Organisateur dans cet état, propres et vides de tout déchet.

Toute détérioration sera refaite à l'Exposant. La distribution de prospectus ainsi que la pose de banderoles ou panneaux publicitaires sont interdites sauf accord écrit de l'organisateur. Les visuels aériens gonflables ou autres sont interdits sur l'ensemble du site.

Article 8 : INSCRIPTION AU SALON DES ÉTALONS

Le dossier d'inscription n'est pris en compte que s'il est complet (dossier - photo - vidéo - logo - règlement). L'étalonnier devra être à jour de ses règlements auprès du Pôle Hippique de Saint-Lô, pour être accepté au Salon des Étalons 2024. Aucune modification des éléments fournis ne sera acceptée après réception du dossier.

Article 9 : PAIEMENT

Les demandes de participations incomplètes ou non signées ne seront pas considérées. Le règlement sera à régler dès réception de la facture après l'événement. Le montant de la concession est dû dès la signature ou la validation électronique et suivant les modalités énoncées sur le dossier de participation.

Article 10 : HORAIRES DE PASSAGE DES ÉTALONS

L'organisateur établit le programme des horaires de passage des étalons sélectionnés librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'étalonnier et des contraintes liés à l'étalon.

L'organisateur peut modifier le jour de passage de l'étalon demandé par l'étalonnier. Cette modification n'autorise pas l'étalonnier à résilier unilatéralement son engagement de participation. Le jour et l'horaire de passage de chaque étalon seront communiqués à chaque étalonnier une fois les inscriptions closes.

Article 11 : PRÉSENTATION DES ÉTALONS

Lors du défilé et de la présentation individuelle, chaque étalon doit être toiletté, ferré et tondu. L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter un étalon s'il juge que celui-ci n'est pas présentable et entrave l'image du salon.

Article 12 : RÉPARTITION DES BOXES

L'organisateur établit le plan des boxes et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'étalonnier, des besoins spécifiques des étalons ainsi que, si nécessaire, de la date d'enregistrement de la demande de participation et de l'ancienneté de l'étalonnier.

L'organisateur peut modifier l'emplacement des étalons dans les boxes. Cette modification n'autorise pas

l'étalonnier à résilier unilatéralement son engagement de participation.

L'emplacement du box attribué à un étalonnier lui est communiqué au moyen d'un plan disponible aux écuries.

Article 13 : HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Les stands doivent rester ouverts pendant les heures d'ouverture de la manifestation aux visiteurs. Il est interdit de laisser les marchandises exposées recouvertes pendant les heures d'ouverture. Excepté les stands étalonniers qui seront fermés pendant l'épreuve du Grand Match et du Masters l'Éperon.

Article 14 : ASSURANCE

La responsabilité civile de l'exposant est engagée à l'égard des tiers pour tous dommages corporels et/ou matériels et/ou immatériels consécutifs à son activité et à celle de ses préposés. L'exposant renonce à tous recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur, le propriétaire du site de l'exploitation et leurs assureurs, pour tous dommages corporels, matériels et immatériels ou vols dont il pourrait être victime ainsi que des préposés.

Article 15 : ANNULATION DU CONTRAT

Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé réception auprès de l'organisateur.

11.1 Annulation du fait de l'Exposant

En cas d'annulation totale ou partielle des prestations commandées, du fait de l'Exposant, pour quelque raison que ce soit, ce dernier sera tenu de la notifier par écrit à l'Organisateur et de lui verser une indemnité calculée de façon suivante :

- annulation réceptionnée avant le 01/02/2024 : 50% du montant total TTC figurant que le bon de commande du dossier d'inscription

- annulation réceptionnée après le 01/02/2024 : 100% du montant total TTC figurant sur le bon de commande du dossier d'inscription

11.2 Annulation ou report de l'événement pour cas de force majeure

En cas d'annulation ou de report de l'événement décidé par l'Organisateur, à la suite de la survenance d'un cas de force majeure, l'Organisateur en avisera sans délai les Exposants, qui ne pourront faire parvenir à l'Organisateur aucune réclamation ou demande de dommages-intérêts du fait de cette annulation ou ce report. L'Organisateur restituera alors sans délai aux Exposants, les sommes versées au titre du Bon de Commande.

Article 16 : DONNÉES PERSONNELLES

L'Organisateur, en qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel de l'Exposant communiquées avec le dossier d'inscription. Ces informations et données sont traitées afin de permettre à l'Organisateur d'organiser l'événement, de respecter ses obligations légales et réglementaires mais également d'améliorer et de personnaliser ses services. Les données de l'Exposant pourront également être traitées, sur autorisation de sa part qu'il pourra retirer à tout moment, pour lui adresser, par tous canaux, les propositions commerciales et actualités de l'Organisateur et/ou de ses partenaires. Seules les équipes internes de l'Organisateur ainsi que les prestataires en lien avec l'organisation de l'événement, que l'Organisateur aura habilités, auront accès aux données à caractère personnel de l'Exposant.

CONDITIONS GENERALES

Les données à caractère personnel nécessaires à l'inscription et à la tenue de l'événement sont celles demandées dans le Bon de Commande. Sans ces données, l'Organisateur ne sera pas en mesure de traiter les demandes de l'Exposant.

Article 17 - REGLEMENTATION GENERALE

Il est interdit de fumer dans l'enceinte générale du Hall du Pôle Hippique de Saint-Lô. Le fait de fumer dans un lieu à usage collectif en dehors de l'emplacement réservé à cet effet est puni de l'amende pouvant aller jusqu'à 450€. Le fait de vapoter dans un lieu à usage collectif est puni de l'amende pouvant aller jusqu'à 150€. L'accès des animaux, notamment des chiens est interdit dans le Hall du Pôle Hippique de Saint-Lô, à l'exception des chiens guides de personnes malvoyantes. L'organisateur se réserve le droit d'expulser les animaux dont la présence n'est pas admise dans l'enceinte de la manifestation.

Article 18 - DROIT A L'IMAGE

L'Exposant autorise expressément l'Organisateur et/ou tout tiers désigné par lui, à titre gracieux, à :

> réaliser des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe, les produits exposés, sa marque, dénomination sociale et logo et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger à compter de la signature du Bon de Commande ;

> citer et reproduire sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger à compter de la signature du Bon de Commande. Si l'Exposant souhaite que certains membres de son équipe ne figurent pas sur les films et/ ou photographies et/ou le support internet utilisés pour la promotion de l'événement, il devra en aviser préalablement par écrit l'Organisateur, avant l'ouverture de l'événement.

Des photographies seront prises pendant l'événement. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par l'Exposant sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion sur support papier ou Internet. L'Exposant qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logos, marques, modèles) figurent sur les photographies utilisées pour la promotion de l'événement doit en aviser l'Organisateur par écrit avant le début de l'événement.

Article 19 - APPLICATION DU RÈGLEMENT

En signant leur demande de réservation, les exposants s'engagent à accepter les prescriptions du présent règlement ainsi que toute disposition nouvelle que le Comité Organisateur pourrait être amené à prendre dans l'intérêt de la manifestation.

Toutes infractions aux dispositions du règlement peuvent entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur, même sans mise en demeure. Le Comité Organisateur se réserve le droit de réclamer par la voie légale une indemnité au titre de réparation des dommages subis. En cas de contestation, les tribunaux du siège du Comité Organisateur sont les seuls compétents.





SALON DES ETALONS DE SPORT
23 AU 25 FÉVRIER 2024

POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

Informations et contact

Pôle Hippique de Saint-Lô
Avenue du Maréchal Juin - CS21509
50009 Saint-Lô cedex

Johanna LAFFAITEUR
Tél : 02 33 72 47 25
07 89 67 92 08
Email : johanna.laffaiteur@polehippiquestlo.fr

www.polehippiquestlo.fr

